



Appel à candidature pour une ou deux chaires Sorbonne Paris Cité portée(s) par l'Ecole des Hautes Etudes en santé publique



Sorbonne Paris Cité est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) créé par décret du 10 février 2010 qui regroupe quatre universités (Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13) et quatre grandes écoles ou instituts (Sciences Po, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales et l'Institut de Physique du Globe de Paris). Ces établissements renommés ont décidé d'unir leurs forces pour créer ensemble d'ici 2016 une nouvelle université unifiée.

Créée par la loi de santé publique d'août 2004, **l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)** est un EPCSCP ayant les quatre missions suivantes :

- assurer la formation des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médicosociaux;
- assurer en réseau un enseignement supérieur en matière de santé publique ;
- contribuer aux activités de recherche en santé publique ;
- développer les relations internationales notamment par des échanges avec les établissements dispensant des enseignements comparables.

Dans le cadre de l'initiative d'excellence (IDEX) portée par Sorbonne Paris Cité (SPC), il est prévu de financer des <u>chaires SPC</u> qui soient au service de deux ambitions du projet de Sorbonne Paris Cité :

- se situer au meilleur niveau mondial sur le plan de la qualité scientifique;
- s'ouvrir sur le monde, en contribuant à faire de SPC une université unifiée, capable d'attirer des talents permettant de renforcer un champ disciplinaire et/ou de promouvoir des thématiques de recherche émergentes, notamment à l'interface entre les disciplines.

Placée à la croisée des politiques de recherche et des relations internationales, les chaires SPC ont pour objet de favoriser l'accueil d'un(e). candidat(e) dans un des établissements fondateurs, sur un poste statutaire de Professeur(e) des Universités, de chercheurs(euses) ou enseignant(e)s

















chercheurs(euses), les deux profils recherchés pouvant être, soit des Seniors dont la renommée est mondialement établie, soit des Juniors présentant un fort potentiel scientifique. Le positionnement recherché pour les chaires se situe typiquement entre le dispositif junior et le dispositif senior des bourses ERC.

Dans ce cadre, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé publique (EHESP) lance un appel à candidatures international pour <u>deux chaires Junior ou une chaire Senior</u> sur des postes de professeur de l'EHESP dans les domaines prioritaires suivants :

- 1. L'analyse des politiques sociales et de santé (et notamment autour des politiques et systèmes sanitaires et sociaux européens et aussi sur la couverture universelle de santé)
- 2. L'organisation et le management des services de santé
- 3. L'environnement et la santé
- 4. Sécurité sanitaire
- 5. La promotion de la santé et la prévention

Cette ou ces chaires sera/seront intégrée(s) en fonction de sa/leur thématique, à l'une des équipes labellisées suivantes : UMR U1085 Institut de recherche en santé environnement et travail /IRSET (INSERM, université de Rennes 1, EHESP, université Antilles-Guyane,), UMR 6051 Centre de recherche sur l'action politique en Europe/ CRAPE (CNRS, université de Rennes 1, IEP de Rennes, EHESP) ou l'équipe d'accueil EA Management des organisations en santé (MOS) portée par l'EHESP. Elles pourront démarrer à partir de septembre 2014 pour une durée maximale de 4 ans en fonction du projet déposé.

Modalités de candidature :

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 1^{er} mars 2014 à la direction de la recherche et de l'innovation pédagogique de l'EHESP (Odile.LeBris@ehesp.fr) et doivent comporter les éléments suivants :

- o un CV étendu du/de la candidat(e) comprenant les titres et travaux
- o le <u>projet de recherche</u> porté par le candidat et l'équipe de recherche à laquelle le porteur de la chaire pourrait être rattaché (UMR CRAPE, UMR IRSET ou EA MOS)
- o au sein de ce projet de recherche, la description d'actions de recherche qui pourraient être développées en commun avec au moins un autre établissement de SPC, et comportant un volet en direction des doctorant(e)s et/ou des étudiant(e)s ;

- <u>les actions de formation</u> qui pourraient être développées en synergie avec le projet de recherche
- un argumentaire explicitant l'intérêt stratégique de la chaire au regard d'au moins un des 5 domaines prioritaires indiqués ci-dessus et des objectifs scientifiques de SPC;
- le <u>recensement indicatif des besoins à financer</u> (contrats doctoraux ou postdoctoraux, équipements scientifiques, moyens de fonctionnement courant)¹, mentionnant les co-financements attendus en complément de l'aide apportée; (le budget total qui peut être accordé pour 4 ans maximum est de 300K à 700 Keuros selon le profil du candidat)

Modalités de sélection :

Après une présélection sur dossiers par la direction de la recherche et de l'innovation pédagogique de l'EHESP pour vérifier l'adéquation des candidatures aux critères de sélection (inscription dans les domaines prioritaires, activités de recherche communes entre au moins deux établissements de SPC, capacité à proposer des cours s'inscrivant dans les formations délivrées par l'EHESP), les candidats retenus seront auditionnés par le conseil scientifique restreint de l'EHESP qui proposera ensuite une « short list » de candidats au directeur de l'EHESP. Le dossier du/des candidats retenu(s) par ce dernier seront ensuite adressés au comité des VP CS des 8 établissements de SPC. L'avis motivé du comité des VP CS, consigné par écrit, sera enfin transmis au Conseil des membres de SPC pour décision finale. Les résultats devraient être communiqués en juin 2014.

Pour tout renseignement, merci de contacter Marie-Aline Bloch, directeur de la recherche et de l'innovation pédagogique de l'EHESP par l'intermédiaire de son assistante Odile Lebris à Odile.LeBris@ehesp.fr.

¹ Seules dépenses éligibles dans le cadre de ce financement